

dent du Conseil du Trésor et que celui-ci lui répondra après avoir étudié sa position.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adressait au président du Conseil du Trésor, mais en son absence je la poserai au vice-premier ministre. Les règlements qui découlent d'une loi sont des outils d'application de cette loi. Un gouvernement qui fait adopter une loi il y a 20 mois et qui hésite à donner devant cette Chambre la copie des règlements, d'après moi, est un gouvernement négligent, un gouvernement qui n'a pas ses intentions à la bonne place, qui a des intentions peut-être même différentes de celles de la majorité des Canadiens.

Je voudrais demander au ministre si les règlements découlant de la Loi sur les langues officielles seront publiés prochainement par ce gouvernement. On a reçu l'avis des règlements. On n'a pas les règlements. Et je demande, après 20 mois d'attente, sachant très bien que cela prendra une autre année avant qu'on puisse les adopter en cette Chambre, est-ce qu'il y aura des dents dans ce tigre, est-ce qu'il y aura de la réglementation afin qu'on puisse appliquer cette loi d'une façon équitable?

[Traduction]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais que mon collègue s'intéresse depuis longtemps à la Loi sur les langues officielles.

Les députés savent que la nouvelle Loi sur les langues officielles a été adoptée il y a 18 mois. Depuis lors, le gouvernement s'est efforcé de préparer de nouveaux règlements. Nous ne voulons pas donner à entendre qu'il s'agit là d'un travail facile. Nous voulons des règlements qui permettront l'application de la loi. Nous voulons que ces règlements soient équitables et servent les intérêts de la population et des employés.

• (1150)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Nous nous attendons à ce que les règlements abordent trois domaines importants. Il s'agit de la langue des services, c'est-à-dire la possibilité pour les Canadiens de recevoir les services du gouvernement fédéral dans la langue de leur choix; la langue de travail, c'est-à-dire, la possibilité pour

Questions orales

les Canadiens de travailler dans la langue de leur choix au sein de la fonction publique fédérale; et la participation équitable, c'est-à-dire une représentation équitable des francophones et des anglophones au sein de la fonction publique fédérale.

Dans la publication *Projets de réglementation fédérale, 1990*, il n'est pas fait mention de la langue de travail. Cet aspect a été omis cette année. Pourquoi le gouvernement laisse-t-il maintenant tomber la réglementation promise aux Canadiens sur la langue de travail?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'admets pas que le député affirme que le gouvernement laisse tomber quoi que ce soit. Je le répète, la Loi sur les langues officielles a été présentée au cours de notre premier mandat. Nous travaillons à tous les niveaux pour réussir à produire les règlements qui permettront une mise en oeuvre efficace de la loi. Il n'est pas question de délais repoussés. Personne n'avait parlé de délais repoussés avant que le député ne pose sa question. Nous travaillons à l'élaboration des règlements. Nous n'avons pas à nous excuser de vouloir présenter les meilleurs règlements possibles. Lorsqu'ils seront prêts, nous les publierons.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les Canadiens perdent leur emploi à un rythme inégalé ces jours-ci, particulièrement dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement pourrait leur faciliter grandement la vie en adoptant une loi sur la norme variable d'admissibilité au lieu de faire de la basse politique sur le dos des chômeurs.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que les changements prévus dans le projet de loi C-21, qui est bloqué ailleurs, concernent la norme variable d'admissibilité. Ce n'est pas le cas et les Canadiens devraient le savoir. Dans 40 des 62 régions, l'augmentation sera de six semaines et, dans la seule région de l'Atlantique, 45 000 personnes n'auront pas droit à l'assurance-chômage.

Un des principaux ministres de la région, le ministre du Commerce extérieur, a déclaré que les travailleurs des provinces de l'Atlantique devraient se secouer et cesser de se plaindre. Quand le gouvernement va-t-il lui se secouer et proposer une norme variable d'admissibilité à